

DE LA MER DU NORD À LA MÉDITERRANÉE, LES CONTRATS PLAISANCE ALLIANZ VOUS ASSURENT UNE NAVIGATION SEREINE !

Les garanties des contrats Allianz Prestige Plus et Allianz Alizés Croisière s'exercent dans les limites géographiques suivantes :

Eaux maritimes :

- 60° Latitude Nord au Nord
- 27° Latitude Nord au Sud
- 20° Longitude Est à l'Est
- 20° Longitude Ouest à l'Ouest

Ces limites sont étendues à toute la Méditerranée sans franchissement du Bosphore, ni pénétration du Canal de Suez.

Eaux intérieures :

de France, des pays limitrophes, d'Autriche, des Pays-Bas, du Danemark, du Portugal, du Royaume-Uni et d'Irlande.



Vous souhaitez naviguer dans d'autres zones de navigation ? Demandez conseil à votre interlocuteur Allianz.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz

Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr

Allianz Assistance

AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.oriass.fr/>

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93 400 Saint-Ouen

Ci-après désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

ALLIANZ PRESTIGE PLUS
ET ALLIANZ ALIZÉS CROISIÈRES

ASSUREZ VOTRE BATEAU COMME IL LE MÉRITE ET NAVIGUEZ TRANQUILLE !



COM07475 - V04/18 - Imp04/18 - Réalisation Alloscan (Groupe Amalthéa) - Crédits photos: Fotolia - Getty Images.

Avec vous de A à Z

Allianz 



Vous souhaitez bénéficier de solides garanties à un tarif compétitif ?
 Choisissez parmi nos contrats Plaisance celui qui s'adapte le mieux à votre embarcation et à vos besoins.

ALLIANZ ALIZÉS CROISIÈRE

Un contrat prévu pour naviguer en toute sérénité à un prix compétitif.

ALLIANZ PRESTIGE PLUS

Un contrat haut de gamme dédié aux bateaux de moins de 11 ans, quelle que soit leur valeur.

Les garanties proposées pour les deux contrats Plaisance Allianz

- Responsabilité civile étendue aux dommages corporels causés aux membres de votre famille et à la pratique de certains sports de glisse tractée (aquaplane, ski board, ski nautique...)
- Dommages et pertes subis par votre embarcation en navigation, séjour à terre et transport terrestre
- Frais d'assistance et de sauvetage de votre embarcation
- Vol total et/ou partiel (accessoires, effets personnels, moteur amovible, annexe, engin de sauvetage)
- Votre protection et celle de vos passagers en cas de décès, incapacité permanente ou temporaire
- Remboursement des frais de recherche et de sauvetage en mer engagés pour vous et vos passagers
- Défense pénale et recours
- Assistance au bateau et aux passagers 24h/24 et Protection juridique (Pack Sirius Plaisance)
- Dommages et vol de la remorque
- Frais de retirement ou de destruction de l'épave

0€
de franchise*

* Après 4 années d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. Selon clauses et conditions du contrat.

POUR LES DEUX CONTRATS PLAISANCE ALLIANZ

- Vous bénéficiez d'une franchise de 0€* après 4 ans d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. La franchise Dommages et Pertes est réduite de 25% chaque année sans déclaration de sinistre⁽¹⁾.
- Vous pouvez maîtriser votre budget :
 - en optant pour la mensualisation de votre cotisation
 - en profitant de nos réductions⁽²⁾, par exemple :

-20% si vous naviguez uniquement en eaux intérieures.

-25% si vous avez de bons antécédents.

Les plus du contrat Allianz Prestige Plus

- L'indemnisation sans vétusté en cas d'avaries partielles
- L'indemnisation jusqu'à 125% de la valeur économique du bateau en y incluant les frais d'assistance et de sauvetage
- Le vol partiel de l'annexe et de la survie indemnisé même en l'absence d'effraction
- La garantie d'office des voiliers en régates et courses croisières avec équipage
- La garantie des moteurs en tous risques

Les garanties, services et réductions présentés dans ce document s'exercent selon les clauses et conditions des contrats Allianz Alizés Croisière et Allianz Prestige Plus.

(1) Le nombre d'années pris en compte pour la réduction est calculé à partir de la date d'effet du contrat. Le crédit de franchise se reconstruit dès l'échéance qui suit le sinistre. La réduction de franchise s'applique à la plupart des unités, selon les règles fixées aux Dispositions Particulières.

(2) Ces réductions sont applicables sur un contrat avec tacite reconduction et sont toutes cumulables entre elles.